

Identification de l'organisme qui passe le marché : Communauté de communes du Pays de saint Fulgent – Les Essarts, 2 rue Jules Verne, 85250 Saint Fulgent.

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un réseau d'assainissement pour les villages de La Gendrelière (Commune de La Copechagnière) et de L'Amiaudière (Commune des Brouzils) : Conduites sous voirie départementale (profondeur \leq 1m30), hors branchement : 540m, Conduites sous voirie communale (profondeur \leq 1m30), hors branchement : 900m, Conduites assainissement pour refoulement sous voirie : 1 000m, Estimation du nombre de regards de visite : 37 en \varnothing 1000, Estimation du nombre de branchements : 37, Réfection de voirie, Raccordement STEP existante, Mise en place d'un poste de relevage (\leq 100 EH).

Critères d'attributions retenus :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Valeur technique sur 50 points	50.0 %
2-Prix des prestations sur 40 points	40.0 %
3-Délai d'exécution sur 10 points	10.0 %

Type de procédure : Il s'agit d'une procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Attribution du marché : L'entreprise SICAA ETUDES de Bellevigny pour un forfait provisoire de 10 550.10 € HT, avec un taux de rémunération de 3.30 % sur un montant prévisionnel de travaux de 319 700.00 € HT.

Date d'attribution : 06/10/2020

Date de notification : 27/10/2020

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les entrepreneurs ou prestataires ayant candidaté au présent marché et n'ayant pas été retenus sont recevables à former un recours contre le contrat devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de l'affichage ou de la publication de l'avis de signature de ce marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/10/2020